

Vive le vrac - Stop aux erreurs de tri



Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages se trient. Malheureusement les erreurs sont nombreuses et peuvent être lourdes de conséquences....

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages se trient. Malheureusement les erreurs de tri sont nombreuses et peuvent être lourdes de conséquences.

Vive le VRAC !



Vous avez pris l'habitude de trier vos emballages et de les jeter dans votre bac jaune ou dans la colonne jaune.
Mais savez-vous que les emballages jetés dans des sacs ou imbriqués sont considérés comme des erreurs de tri et entraînent un surcoût ?

En 2023, les refus de tri ont augmenté de 125%. Ce sont donc 768 tonnes qui n'ont pas été valorisées et qui sont parties à l'enfouissement inutilement ! C'est un surcoût de plus de 309 000€ !

En résumé, les emballages, c'est en vrac et non imbriqués.

Cliquez sur l'image pour l'agrandir.....